RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 26026
Numéro SIREN : 501 602 916
Nom ou dénomination : Abercrombie & Fitch (France) SAS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2019 sous le numéro de dépôt 13874

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-02-2019

N° DE DEPOT : 2019R013874

N° GESTION : 2007B26026

N° SIREN : 501602916

DENOMINATION : Abercrombie & Fitch (France) SAS

ADRESSE : 64-66 rue des Archives 75003 Paris

DATE D'ACTE : 22-01-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

ABERCROMBIE & FITCH (FRANCE) SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.250.000 euros
Siège social : 64-66 rue des Archives, 75003 Paris
501 602 916 RCS Paris

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JANVIER 2019

Procès-verbal

L'an deux mille dix-neuf, et le 22 janvier,

LA SOUSSIGNEE :

Abercrombie & Fitch Europe Sagl, dont le siège est sis Palazzo San Martino, Via Moree, 6850 Mendriso, Suisse, représentée par Madame Jennifer Wangler, (ci-après l' « **Associé Unique** »),

associé unique de la société **Abercrombie & Fitch (France) SAS** (ci-après la « **Société** »), propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital de la Société,

Prenant acte que :

- PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, dûment informé des présentes, est absent et excusé,

- Le représentant du comité d'entreprise, dûment informé des présentes, Monsieur Hilal Souhabi, est présent,

- Le représentant du comité d'entreprise, dûment informé des présentes, Monsieur Etienne Valbuena, est présent.

RAPPELLE qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président,
- Nomination d'un nouveau président et
- Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales.

Puis adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Abercrombie & Fitch Europe Sagl de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Madame Theresa Ann Butler en qualité de Président à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Madame Theresa Ann Butler a préalablement fait connaître son accord dans l'éventualité où la fonction de Président lui serait confiée.

Conformément aux dispositions de l'article 11.1 des statuts, Madame Theresa Ann Butler est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Madame Theresa Ann Butler ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Présdient, mais aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes aux fins d'accomplissement des formalités légales requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Abercrombie & Fitch Europe Sagl,
Représentée par Madame Jennifer Wangler